



COMMUNIQUÉ

Paris, le 28 octobre 2022.

## NOS AGENCES FONT FACE À UNE CRISE DE L'ÉNERGIE ET DANS UNE AGENCE, L'ÉNERGIE C'EST LES GENS !

### **Raréfaction des ressources et inflation des salaires, l'AACC demande un retour à l'indexation Syntec.**

Quand on est une entreprise du secteur de la communication, les plans d'économies mis en place par nos clients au nom de la gestion des impacts de l'inflation se traduisent souvent par une réduction de leur budget de communication. Or, la marge de manœuvre d'une industrie créative est limitée quand les frais de personnel, à eux seuls, pèsent en moyenne 75-80% des charges d'exploitation. Cela est d'autant plus compliqué à gérer quand ces frais fixes sont loin d'être immuns à l'effet de l'inflation : augmentation des salaires sur un marché du travail et des talents particulièrement tendu, augmentation des loyers par le truchement de l'indexation des baux, augmentation du poste énergie aussi...

Les entreprises du secteur de la communication ont démontré depuis plus de 20 ans leur capacité à s'adapter, à trouver les gains de productivité nécessaires et à créer de la valeur pour leurs clients. Mais, après trois années de crises consécutives, elles ont besoin aujourd'hui de la solidarité de leurs partenaires clients pour continuer à investir sur leur seul matériau rare : les talents.

Il faut beaucoup de talent pour trouver les idées et les imaginaires qui peuvent répondre aux grands enjeux de l'époque, permettre une relance qui fait sens et promouvoir entre autres une consommation plus vertueuse et plus épanouissante. Il faut beaucoup de talent pour développer des créations qui accélèrent la transition numérique de nos clients et résonnent avec une transition écologique qui ne fait que commencer. Nous n'avons jamais eu autant besoin de protéger la création et les talents.

C'est pourquoi l'AACC demande que la clause d'indexation des honoraires sur l'indice Syntec (indice le plus représentatif de l'évolution de la base coût des entreprises du secteur) soit réintégrée dans les contrats entre l'agence et l'annonceur.

Cet indice a longtemps été dans nos contrats, il a disparu progressivement avec la fin de l'inflation. Le retour de cette dernière impose qu'il revienne.

Contact presse Vae Solis : Sara-Louise Boukara | [sara-louise.boukara@vae-solis.com](mailto:sara-louise.boukara@vae-solis.com) | 06 17 76 79 71

Contact presse AACC : Loraine Roncin | [lroncin@aacc.fr](mailto:lroncin@aacc.fr) | 01 47 42 27 26

L'Association des Agences-Conseils en Communication - syndicat professionnel créé en 1972 - regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 Délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de 4 Commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : Développement, Droit Social, Juridique et RSE.